

# CENTRE SAINT-LOUIS

Tél.: 514-596-5800

## RÈGLES DU CENTRE

**Afin que notre centre soit un milieu de vie agréable, nous vous demandons de porter attention aux règles suivantes :**

### CONDUITE

- Toutes les personnes du centre s'engagent à se respecter mutuellement, sans égard aux différences de culture, d'ethnie et d'orientation sexuelle.
- Aucune manifestation de violence physique ou verbale n'est tolérée sous peine éventuelle d'expulsion.
- L'utilisation d'un téléphone portable en salle de classe est **strictement** interdite.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur du centre. À l'extérieur, il faut fumer sur le trottoir.
- **Il est interdit de posséder, de vendre ou de consommer de la drogue sur le terrain de l'école, dans les locaux de tous les étages et lors d'activité scolaire ou de sortie éducative.**
- Une tenue vestimentaire adéquate est obligatoire en tout temps.

### URGENCES ET ÉVACUATION

- Le centre Saint-Louis occupe uniquement les locaux et les sorties de secours des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étages. Par conséquent, il est interdit d'utiliser les sorties de secours pour sortir du centre à moins d'une évacuation d'urgence.
- Au son de l'alarme-incendie, suivez les instructions de l'enseignant et laissez tous les objets personnels en classe.
- Avisez la direction ou le secrétariat de tout incident ou accident survenu au centre ou près du centre.

**Parce que notre centre est un milieu d'apprentissage qui visé la réussite de tous, nous vous demandons de porter attention aux règles suivantes :**

### ASSIDUITÉ, ABSENCES ET ABANDON

- **La présence aux cours est obligatoire pour la durée de la session.**
- Lorsqu'un étudiant s'absente, le centre subit une pénalité financière du MEES.
- En cas d'absence ou d'abandon, l'étudiant a l'obligation de téléphoner ☎ au centre pour en informer le personnel. Veuillez laisser votre nom, votre niveau et parler clairement.
- Une absence de cinq jours consécutifs ou des absences répétées le même jour pendant plusieurs semaines consécutives entraînent la fermeture du dossier.
- Aucun retard ou départ hâtif n'est acceptable. S'il y a un conflit d'horaire (travail, transport, etc.), il faut prendre entente avec la direction le plus tôt possible.
- Partir avant la fin du cours sans raison valable constitue une absence.
- Une diminution du nombre d'étudiants dans une classe peut entraîner l'annulation de la session.
- Il est obligatoire de passer les examens dans le strict respect des règles du MEES et de la Commission scolaire de Montréal.

**Les cours que nous offrons sont payés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Vous devez cependant assumer les frais suivants :**

- |                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| ➤ Frais de services complémentaires : | 40 \$ (entre juillet et décembre et 40 \$ entre janvier et juin) |
| ➤ Matériel didactique :               | 10 \$ (au début de chaque session)                               |
| ➤ Carte étudiante :                   | 5 \$ (une fois par année scolaire)                               |

**J'AI PRIS CONNAISSANCE DES RÈGLES DU CENTRE SAINT-LOUIS  
ET JE M'ENGAGE À LES RESPECTER.**

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève

\_\_\_\_\_  
Date